

**PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE COMMUNAL**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 26 AVRIL 2011**

Sont présents : Mme F. PIGEOLET, Premier Echevin – Présidente ;  
M. M. BASTIN, Mme A. MASSON, Mmes C. HERMAL, E. MONFILS-  
OPALFVENS, Echevins ;  
MM. Ch. AUBECQ, J. DELSTANCHE, Mme N. DEMORTIER, MM. A.  
DEMEZ, J-P. HANNON, Mme A-M. BACCUS, MM. B. THOREAU, M.  
DELABY, Mme V. MICHEL, MM. V. HOANG, R. WILLEMS, P.  
BRASSEUR, Mme J. WEETS, M. M. NASSIRI, Mme A. HALLET, M.  
Fr. VAESSEN, Mme S. TOUSSAINT, M. G. STENGELE, Mmes F. VAN  
LIERDE, M. VANDERKELEN, Ch. MOREAU, Y. CALBERT,  
Conseillers communaux ;  
Mme P. ROBERT, Secrétaire communal f.f.

Sont absents : M. Ch. MICHEL, Bourgmestre ;  
MM. R. GILLARD et F. QUIBUS, Echevins ;  
Mme P. NEWMAN, Conseillère communale.

- - - - -

Madame Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, préside l'assemblée  
qu'elle ouvre, en séance publique, à dix-neuf heures.

- - - - -

Conformément aux dispositions de l'article L1122-16 du Code de la  
Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance  
du 15 mars 2011 a été mis à la disposition des membres du Conseil, sept  
jours francs avant le jour de la séance.

**COMMUNICATIONS**

A. Divers

Néant

B. Décisions de l'autorité de tutelle

1. Arrêté d'approbation de Madame la Gouverneure en date du 25 mars 2011  
approuvant la décision du Conseil communal du 29 septembre 2009 relative à la  
création d'un nouveau cimetière à Limal.
2. Arrêté d'approbation de Madame la Gouverneure en date du 25 mars 2011  
approuvant la décision du Conseil communal du 15 février 2011 portant promotion  
de Monsieur Olivier CAPELLE au grade de lieutenant professionnel au service  
d'incendie.
3. Prise pour information par Madame la Gouverneure en date du 7 avril 2011 des  
délibérations du Conseil communal du 15 février 2011 relatives à l'engagement de

deux inspecteurs de police pour le service « Proximité » et d'un aspirant agent de police pour le département « Circulation ».

4. Arrêté du Collège provincial, en date du 3 mars 2011, approuvant partiellement la délibération du Conseil communal du 18 janvier 2011 établissant une redevance pour le transport par ambulance.
5. Arrêté du Collège provincial, en date du 3 mars 2011, approuvant moyennant rectification le compte pour l'exercice 2009 de la Fabrique d'Eglise de Notre-Dame arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 4 avril 2010 et au sujet duquel le Conseil communal s'est prononcé favorablement en date du 16 novembre 2010.
6. Arrêté de Monsieur le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine en date du 16 février 2011 établissant le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la signalisation lumineuse établie au croisement du Boulevard de l'Europe et de la sortie de l'échangeur n°6 de l'autoroute A4/E411 venant de Bruxelles, au sujet duquel le Conseil communal s'est prononcé favorablement en date du 16 novembre 2010.
7. Prise pour information par Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en date du 7 mars 2011, des délibérations du Conseil communal du 23 mars 2010 et du 16 novembre 2010 relatives au marché de travaux d'agrandissement des vestiaires du centre sportif de Bierges.
8. Prise pour information par Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en date du 31 mars 2011, de la délibération du Conseil communal du 15 février 2011 relative au marché de travaux de sécurisation de la chaussée d'Ottembourg.

## **ORDRE DU JOUR**

### **A. SEANCE PUBLIQUE**

S.P.1. Commission locale pour l'énergie – Rapport d'activités 2010.

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l'unanimité  
PREND ACTE

Article unique Du rapport d'activités 2010 de la Commission locale pour l'énergie de Wavre.

- - - - -

S.P.2. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Centre Public d'Action Sociale de Wavre – Règlement d'ordre intérieur régissant les organes délibérants du Centre – Modification – Approbation.

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,  
A l'unanimité:

Article 1er. - d'approuver la délibération 70/11 par laquelle le Conseil de l'action sociale du Centre Public d'Action Sociale de Wavre arrête les modifications de l'article 38 paragraphe 1er du règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du CPAS.

Article 2. - Cette délibération, accompagnée de la présente décision, sera transmise en triple expédition, à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant wallon et en simple expédition au Centre Public d'Action Sociale de Wavre.

- - - - -

S.P.3. Affaires immobilières – Acquisition de biens immobiliers pour cause d'utilité publique – Reprise des voiries, des espaces publics et d'une emprise de terrain pour une cabine électrique – Lotissement du Grand Cortil – Rues du Grand Cortil, de la Corderie, des Vanniers, Places des Tuileries et des Artisans (Immeubles Familiaux de Belgique).

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

A L'UNANIMITE,

Article 1er - D'acquérir, à titre gratuit, pour cause d'utilité publique, l'assiette des voiries du lotissement du Grand-Cortil, dénommées « rue de la Corderie, rue du Grand-Cortil, rue des Vanniers, Place des Tuileries et place des Artisans » cadastrée ou l'ayant été Wavre, deuxième division, section L, numéros 277P7, 277R7 et 277/S/5, d'une superficie de 52 ares 45 centiares et l'assiette du terrain sur lequel est érigé une cabine électrique, sise rue de la Corderie, cadastré ou l'ayant été Wavre, deuxième division, section L, numéro 277 P7 d'une superficie de 33 centiares, propriété de la société anonyme « Immeubles Familiaux de Belgique » dont le siège social est établi à Gand, Koninginnelaan, 2/3.

Art.2 - Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par M. Charles MICHEL, Bourgmestre, assisté de Mme Patricia ROBERT, secrétaire communal ff.

-----

S.P.4. Affaires immobilières – Acquisition de biens immobiliers pour cause d'utilité publique – Reprise des voiries et des piétonniers – Lotissement des Quatre Sapins – Avenues Victor Hugo, Louis Aragon et Arthur Masson (SOFIPARI).

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

A L'UNANIMITE,

Article 1er - D'acquérir, à titre gratuit, pour cause d'utilité publique, diverses parcelles de terrains constituant l'assiette des voiries et des piétonniers dénommées Avenue Victor Hugo, Avenue Louis Aragon, Avenue Arthur Masson, cadastrées ou l'ayant été section H, anciennement numéros 261/2/ptie, 75f/ptie, 26r/2, 72a/ptie, 71c/ptie, 74/e, 26n/2 et puis numéros 75m/ptie, 26a/2/2 et 74/f pour une contenance selon mesurage de 57a 27ca propriété de la SA SOFIPARI dont le siège social se trouve à 1000 BRUXELLES, rue de la Régence 54.

Art.2 - Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par M. Charles MICHEL, Bourgmestre, assisté de Mme Patricia ROBERT, secrétaire communal ff.

-----

S.P.5. Affaires immobilières – Acquisition de biens immobiliers pour cause d'utilité publique – Reprise des voiries – Lotissement des Quatre Sapins – Avenue Marcel Pagnol (SOFIPARI).

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

A L'UNANIMITE,

Article 1er - D'acquérir, à titre gratuit, pour cause d'utilité publique, la parcelle de terrain constituant l'assiette de la voirie dénommée rue Marcel Pagnol, cadastrée anciennement section H, numéro 55F et partie des numéros 54L et 55C et actuellement selon extrait cadastral datant de moins d'un an, section H, numéro 54X pour une contenance de 17 a 24ca, propriété de la SA SOFIPARI dont le siège social se trouve à 1000 BRUXELLES, rue de la Régence 54.

Art.2 - Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par M. Charles MICHEL, Bourgmestre, assisté de Mme Patricia ROBERT, secrétaire communal ff.

- - - - -

S.P.6. Affaires immobilières – Acquisition de biens immobiliers pour cause d'utilité publique – Locaux administratifs – Extension – Acquisition du local 29 de la galerie des Carmes (DUMONT-MONFORT).

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

A L'UNANIMITE,

Article 1er.- L'acquisition, pour cause d'utilité publique, dans le complexe immobilier dénommé « Galerie des Carmes » sur et avec une parcelle de terrain cadastrée section M numéro 200/C, du magasin portant le numéro 29, propriété de Monsieur DUMONT Jean-Claude et Madame MONFORT Gisèle, domiciliés rue de l'Etang 19 à 1340 Ottignies-L-L-N, au prix de 49.846,40€.

Art.2.- Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie qui confèrent au Bourgmestre ou à celui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, l'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par Monsieur Charles MICHEL, Bourgmestre, assisté de Madame Patricia ROBERT, Secrétaire communal faisant fonction.

Art. 3- la dépense sera imputée à l'article 124/712-51 du service extraordinaire de l'exercice 2011 de la Ville et sera financé par fonds propres

- - - - -

S.P.7. Affaires immobilières – Acquisition de biens immobiliers pour cause d'utilité publique – Réaménagement du centre de Limal – Acquisition de terrains (Fabrique d'Eglise de Saint Martin).

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

A l'unanimité,

Article 1er.- L'acquisition, pour cause d'utilité publique, des parcelles de terrain cadastrées ou l'ayant été, Wavre (Limal), 4ème division, section C, partie des n° 113P, 112C, 113N, appartenant à la Fabrique d'Eglise de la Paroisse de Saint-Martin et partie du n°107P appartenant à l'Association du Vicariat du Brabant wallon, pour une surface totale de 39 ares 11 centiares et un montant global de 76.716,50€.

Art.2.- Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie qui confèrent au Bourgmestre ou à celui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, l'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par Monsieur Charles MICHEL, Bourgmestre, assisté de Madame Patricia ROBERT, Secrétaire communal faisant fonction.

Art. 3- la dépense sera imputée à l'article 424/711-60 du service extraordinaire de l'exercice 2011 de la Ville et sera financé par fonds de réserve.

-----

S.P.8. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Parc Industriel Nord – Extension – Zone B' – Cession d'une parcelle de terrain – Modification du compromis de vente (A&S SERTANG).

---

Adopté par dix-neuf voix pour, quatre voix contre et quatre abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par 19 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions,

Article unique.- Le nouveau texte du compromis de vente pour la cession de la parcelle de terrain cadastrée ou l'ayant été partie des numéros 278d, 279a, 280 et partie des numéros 285d et 285c de la section A, 3ème division, sise dans les limites de l'extension du Parc industriel Nord - Zone B' – lot 1B et y développant une superficie de deux hectares trois ares nonante-quatre centiares, à la société A&S SERTANG est approuvé.

-----

S.P.9. Urbanisme – Parc Industriel Nord – Extension – Zone C’/2 – Conditions d’implantation – Cahier des charges – Approbation.

---

Adopté par dix-neuf voix pour, quatre voix contre et quatre abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par 19 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions,

Article 1er - Le nouveau cahier des charges fixant les conditions d'implantation et d'occupation des bâtiments destinés à l'artisanat, les services, la distribution, la recherche ou la petite industrie, à ériger dans la partie arrière de la zone C', « Zone C'/2 », est approuvé.

Art.2 - La présente décision, accompagnée du texte du cahier des charges visé à l'article 1er, sera transmise, à Monsieur le Président de l'association intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion économique du Brabant wallon, en abrégé « I.B.W. ».

- - - - -

S.P.10. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Parc Industriel Nord – Extension – Zone C’/2 – Zone B’ – Acquisition d’un bien – Cession d’un bien – Echange – Décision de principe (VDL CONSULTING).

---

Adopté par dix-neuf voix pour, quatre voix contre et quatre abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par 19 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions,

Article 1er - le principe de l'échange, des biens suivants :

- D'une parcelle de terrain, propriété de la Ville de Wavre, constituant le lot 7 de la zone C'/2 du parc industriel nord de Wavre, cadastrée ou l'ayant été Wavre, 3ème division, section A, partie de n°287B, d'une superficie d'environ 10.000m<sup>2</sup> ;
- D'une parcelle de terrain, propriété de la société VDL CONSULTING, de Monsieur Stéphane VAN DEN MOORTELE et Madame Paola de LILLE, constituant le lot 33 de la zone B' du parc industriel nord de Wavre, cadastrée ou l'ayant été, Wavre, 3ème division, section A, partie des numéros 152d, 151a, 150 et 149, d'une contenance de 9.871m<sup>2</sup>.

Art. 2 – Une soulte de 10.062€, constituant le montant de la différence de superficie de terrain sera payée à la Ville par la société.

Art. 3 – Les frais d’acte seront pris en charge par moitié par la Ville et par moitié par le coéchangiste et seront ensuite refacturés à la Défense nationale dans le cadre du dossier d’indemnisation.

Art.4 – Le Collège est chargé de solliciter le paiement par la Défense de la soulte relative à la pollution du terrain.

-----

S.P.11. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Parc Industriel Nord – Extension – Zone C’/2 – Zone B’ – Acquisition d’un bien – Cession d’un bien – Echange – Décision de principe (ETI).

---

Adopté par dix-neuf voix pour, quatre voix contre et quatre abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par 19 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions,

Article 1er - le principe de l’échange, des biens suivants :

- D’une parcelle de terrain, propriété de la Ville de Wavre, constituant le lot 6 de la zone C’/2 du parc industriel nord de Wavre, cadastrée ou l’ayant été Wavre, 3ème division, section A, partie des n°287B et 301, d’une superficie d’environ 10.650m<sup>2</sup> ;
- D’une parcelle de terrain, propriété de la société ETI BATIGEC, constituant le lot 32 de la zone B’ du parc industriel nord de Wavre, cadastrée ou l’ayant été, Wavre, 3ème division, section A, partie des numéros 152d, 153f, 149, 150, 151a et 148, d’une contenance de 10.000m<sup>2</sup>.

Art. 2 – Une soulte de 50.700€, constituant le montant de la différence de superficie de terrain sera payée à la Ville par la société.

Art. 3 – Les frais d’acte seront pris en charge par moitié par la Ville et par moitié par le coéchangiste et seront ensuite refacturés à la Défense nationale dans le cadre du dossier d’indemnisation.

Art.4 – Le Collège est chargé de solliciter le paiement par la Défense de la soulte relative à la pollution du terrain.

-----

U. Mise en discussion, sous le bénéfice de l’urgence, d’un point étranger à l’ordre du jour.

---

Adopté à l’unanimité.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**



(...)

DECIDE A L'UNANIMITE,

Article 1<sup>er</sup> : de porter à l'ordre du jour sous le bénéfice de l'urgence comme point 11 bis de la séance publique : « Travaux publics – Travaux de construction d'un préau et renouvellement du préau existant à l'école Vie de Bierges – Approbation du projet, du cahier spécial des charges, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.»

- - - - -

U.S.P. 11 bis Travaux publics – Travaux de construction d'un préau et renouvellement du préau existant à l'école Vie de Bierges – Approbation du projet, du cahier spécial des charges, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver le projet des travaux de construction d'un préau et de renouvellement de la couverture d'un préau existant à l'Ecole-Vie de Bierges, le cahier spécial des charges régissant le marché, le montant estimatif des travaux qui s'élève à 33.681,86 € ainsi que le montant estimatif de la dépense totale qui s'élève à 35.000,00 € taxes comprises.

Art. 2. - Le mode de passation du marché à savoir la procédure négociée sans publicité est approuvé.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 721/724-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2011 où une somme de 25.000 € est prévue; une somme complémentaire de 10.000 € sera inscrite aux prochaines modifications budgétaires.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

- - - - -

S.P.12. Marché de fournitures – Régie de l'Electricité – Acquisition de compteurs électriques et de relais de télécommande centralisé – Approbation du projet, du cahier spécial des charges, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation de marché.

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Art.1. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 2011-004 du 8 avril 2011 et le montant estimé du marché "Fourniture de compteurs de kWh de classe 1-2 et de relais de télécommande centralisé", établis par la Régie de l'Electricité - Service Direction. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 187.200,00 € hors TVA ou 226.512,00 €, 21% TVA comprise.

Art.2. - De choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché.

Art.3. - De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art.4. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 1. 23.

- - - - -

S.P.13.      Marché de fournitures – Informatisation des services généraux – Remplacement du matériel périphérique informatique – Approbation du projet, du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et du mode de passation du marché.

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E à l'unanimité :

Article 1. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 09/2011 et le montant estimé du marché "Ordinateurs et imprimantes", établis par le Service Informatique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 123.951,15 € hors TVA ou 149.980,90 €, 21% TVA comprise.

Article 2. - De choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché.

Article 3. - De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Article 4. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 104/742-53 (n° de projet 20110001).

- - - - -

S.P.14.      Voirie communale – Chemin du Seucha – Permis d'urbanisme – Cession de voirie, élargissement et aménagement du chemin du Seucha.

---

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1er La cession de voirie à cinq mètres de l'axe de la voirie dénommée CHEMIN DU SEUCHA ainsi que l'amélioration et l'équipement, tels que prévus aux plans de la demande de permis d'urbanisme introduite par l'Administration communale de Wavre, réf. 11/063 et dressés par le Bureau d'Etudes Brône, Oldenhove & Coombs, sont approuvés.

Art. 2. Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

-----

S.P.15. Service de l'Instruction publique – Enseignement maternel et primaire – Création d'un demi-emploi – Ratification.

---

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE :

Article 1er. - La décision du Collège communal en date du 17 février 2011, décidant la création d'un demi emploi supplémentaire d'institutrice maternelle dans l'enseignement communal de la Ville de Wavre, à partir du 24 janvier 2011 jusqu'au 30 juin 2011, est ratifiée.

Article 2. - Une expédition de la présente délibération sera transmise à Mme l'Inspectrice cantonale.

-----

S.P.16. Zone de la Police locale de Wavre – Cadre du personnel opérationnel – Service « Circulation » – Vacance d'un emploi d'agent de police.

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE

Article 1er : De déclarer vacant par mobilité interne un emploi d'agent de police à la police locale de Wavre, service « Circulation »

Article 2 : A défaut de candidat en mobilité interne, il sera fait usage de la liste de réserve des agents de police délivrée par la Police Fédérale.

Article 3 : Une expédition de la présente délibération sera transmise conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 08 Octobre 2001, à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant Wallon

- - - - -

S.P.17. Zone de la Police locale de Wavre – Cadre du personnel administratif et logistique – Approbation du nouveau cadre organique Calog.

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1er : D'approuver le nouveau cadre organique CALOG tel que repris à l'annexe de la présente délibération.

Article 2 : Une copie de la présente délibération est envoyée conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 8 octobre 2001 au Gouverneur de la Province du Brabant Wallon

- - - - -

S.P. 17 bis Contrat de rivière Dyle et affluents – Proposition de plan d'actions 2011-2013 pour la commune de Wavre (proposition du groupe CDH).

---

M. l'échevin Bastin propose de ne pas voter sur ce point et d'y revenir en juin afin de permettre au conseiller en environnement qui vient d'être engagé de présenter un dossier finalisé.

M. Thoreau sollicite une minute de suspension de séance.

Le groupe CDH refuse la proposition de monsieur l'Echevin Bastin et sollicite le vote du point.

Rejeté par dix-huit voix contre et neuf voix pour.

Le Conseil communal,

(...)

Rejetée par dix-huit voix contre et neuf voix pour la décision

Article 1<sup>er</sup> De prendre en considération la proposition de plan d'actions déposée par le groupe CDH.

- - - - -

S.P.18. Zone de la Police locale de Wavre – Présentation des résultats des activités de la zone de police.

---

Monsieur le Commissaire Divisionnaire présente les résultats des activités de la zone de Police de Wavre.

- - - - -

La séance publique est levée à vingt heures quarante minutes et le Conseil communal se constitue à huis clos.

- - - - -

## **B. HUIS CLOS**

(...)

- - - - -

La séance s'étant déroulée sans réclamation, le procès-verbal de la séance du quinze mars 2011 est définitivement adopté.

- - - - -

La séance est levée à vingt heures cinquante minutes.

- - - - -

Ainsi délibéré à Wavre, le vingt-six avril deux mil onze.

Le Secrétaire communal f.f.,

L'Echevin - Président

Patricia ROBERT

Françoise PIGEOLET